



L'Edito de Philippe Crevel

**Time is on my side**

Le temps est du côté de l'épargnant. Cette lettre a vocation, chaque mois, à décrypter, de manière indépendante et synthétique, l'actualité de l'épargne et de la retraite. Ces deux sujets sont, en effet, intimement liés et le seront de plus en plus. En effet, une des premières motivations de l'épargnant est de se constituer une épargne en vue de la retraite. Par ailleurs, le vieillissement de la population contraint les pouvoirs publics à limiter le poids des retraites publiques. De ce fait, le maintien du pouvoir d'achat des retraités actuels et futurs passent, de plus en plus, par la constitution d'une épargne préalable. Certes, les Français éprouvent de plus en plus de difficultés à mettre de l'argent de côté. Néanmoins, plus ou moins contraints, ils figurent parmi les meilleurs épargnants de l'Union européenne. Le poids des remboursements des emprunts immobiliers et la peur en l'avenir y concourent. Depuis le début de l'année, le retour d'une collecte positive pour l'assurance-vie ne doit pas faire illusion. Depuis la crise de 2009 et surtout celle de 2012, les flux financiers en faveur de l'épargne se tarissent. Ils se sont élevés à 71 milliards d'euros contre plus de 90 milliards d'euros, il y quatre ans. Les Français affectent de moins en moins d'argent sur leurs produits financiers. Si le taux d'épargne reste élevé, cela est dû au réinvestissement des intérêts et des dividendes. La baisse des flux financiers est tout la fois la conséquence de la diminution du rendement réel des placements et de la stagnation du pouvoir d'achat. L'autre preuve de la défiance vis-à-vis de l'avenir est la croissance des dépôts à vue. En revanche, les épargnants continuent à se détourner des livrets bancaires. En ce qui concerne les actions, les Français y reviennent avec une extrême modération.

**L'Actu de la retraite**

Les travailleurs dits indépendants, c'est-à-dire les professions libérales, les chefs d'entreprise, les commerçants et les artisans ont-ils un comportement différents par rapport aux autres catégories socio-professionnelles. A partir des résultats du sondage « Les Français, l'épargne et la retraite CSA-CECOP 2014 », nous essayons d'y apporter quelques éléments de réponse.

**Les retraites, un sujet prioritaire pour les TNS**

Si 58 % des Français placent le financement de la retraite en tant que priorité, ce taux atteint 60 % pour les travailleurs non salariés. Les cadres supérieurs sont en-deçà de la moyenne nationale avec un taux de 53 %. L'appréciation des TNS est assez logique du fait que le montant de leurs pensions est, en règle générale, plus faible que celle des salariés. De leur côté, les cadres supérieurs ont fréquemment accès à des produits complémentaires au sein de leur entreprise leur permettant d'améliorer leur taux de remplacement.

**Mais l'indépendant est moins pessimiste que le reste de la population face à la retraite**

Sur un plan plus individuel, les indépendants sont un peu moins inquiets en pensant à leur future retraite que le reste de la population, 54 % contre 56 %. 12 % d'entre eux se déclarent même tout à fait confiants contre 3 % pour l'ensemble de la population. Ce décalage s'explique par le fait que les TNS sont obligés de préparer, en amont, leur future retraite, leur pension de base étant plus faible que celle des autres régimes. Le fonds de commerce ou l'entreprise constitue un patrimoine qui pourra être cédé au moment de la retraite. Ils sont d'ailleurs 55 % à épargner en vue de leur retraite contre une moyenne nationale de 49 %. Seuls les cadres supérieurs font mieux avec un taux de 60 %.

**Les indépendants pensent partir tard à la retraite mais pas trop tard quand même**

Les TNS accepteraient de partir à la retraite à 63 ans et 3 trimestres contre 62 ans et demi pour l'ensemble de la population. Les cadres supérieurs sont prêts à partir à 64 ans. L'écart avec leur âge actuel de départ est assez faible.

**Future pension, les Indépendants pessimistes**

27 % des TNS pensent toucher moins de 40 % de leurs derniers revenus d'activité contre 13 % pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles. Il y en a 45 % qui pensent recevoir au moins 60 % de leurs derniers revenus professionnels contre 59 % pour l'ensemble de la population et 67 % pour les cadres supérieurs qui comptent parmi les plus optimistes.

## Focus !

### Mais qui sont-ils les indépendants ?

Les indépendants ou les travailleurs non salariés recouvrent de nombreuses professions qui ont, en commun, de ne relever ni du régime général de la Sécurité sociale, ni d'un régime spécial ou de dépendre de la fonction publique. En effet sont classés dans cette catégorie les professions libérales, les commerçants, les artisans, les chefs d'entreprise mais aussi les auto-entrepreneurs. La France compte 2,3 millions de TNS dont 300 000 exercent, à titre plus ou moins accessoire, un emploi de salarié. Le nombre de TNS a fortement progressé depuis plusieurs années du fait de la création, en 2009, du statut d'auto-entrepreneur. A ce jour, il y a plus de 500 000 auto-entrepreneurs actifs. Sans prendre en compte ces derniers, le nombre des indépendants progresse autour de 0,3 % par an. Au niveau des revenus, les écarts sont plus importants que pour les salariés. Les revenus moyens atteignent pour les indépendants dits classiques 37 200 euros par an. Il faut souligner que un indépendant sur dix déclare un revenu nul car il n'a pas dégagé de bénéfices. Un sur quatre a un revenu annuel inférieur à 8 650 euros et la moitié déclare moins de 21 600 euros annuels. En revanche, en haut de la pyramide, un indépendant sur quatre perçoit plus de 44 600 euros et un sur dix dégage un revenu annuel dépassant 84 300 euros. Ces différences de statuts et de revenus rendent complexe toute analyse globale sur la situation des indépendants. Il est évident qu'un chef d'entreprise pouvant revendre son entreprise n'est pas dans la même situation face à la retraite qu'un artisan.

## L'actu de l'épargne

### Epargne, la prudence des indépendants face à l'agilité des cadres sup

82 % des TNS n'entendent pas puiser dans leur épargne en 2014. Près du tiers d'entre eux veulent, cette année, épargner davantage. Ils ne sont que 18 % à vouloir puiser dans la cagnotte. 52 % sont, en revanche, décidés à ne faire ni l'un, ni l'autre. Les cadres supérieurs ont, en la matière, des comportements différents. 31 % veulent puiser dans leur épargne quand 33 % veulent épargner davantage. Les cadres supérieurs qui ont des revenus plus prévisibles que les indépendants ont une gestion plus active de leur épargne. Ils sont tout à la fois plus nombreux à vouloir puiser dans le bas de laine et à vouloir accroître son contenu.

### Schizophrène, les Indépendants aiment le Livret A et le risque

Les indépendants dans leur préférence en matière de placements financiers ne se distinguent pas de la moyenne nationale. Ils mettent en avant pour 35 % d'entre eux le Livret A quand 32 % plébiscitent l'assurance-vie (fonds euros et multisupports) à égalité avec l'épargne logement. Certes, ils sont un peu moins allergiques aux placements à risques. Ils sont, en effet, 15 % à placer le PEA comme meilleur placement quand la moyenne nationale est à 10 %. De même, 17 % optent pour les unités de compte pour une moyenne nationale de 15 %. En revanche, ils détestent les livrets rémunérés et fiscalisés. Aucun des sondés a cité cette catégorie. Il faut souligner que les Indépendants ne citent pas les contrats Madelin comme produit préféré et privilégié en matière de retraite. Or, ils sont plus de 62 % à détenir un tel contrat. Les TNS ne savent pas toujours qu'ils sont souscripteurs d'un tel contrat qui peut porter un nom commercial différent. Par ailleurs, c'est souvent l'expert comptable qui conseille et qui gère la prévoyance et la retraite des indépendants.

### Le PERP fête ses 10 ans dans la discrétion

En 2013, le montant des cotisations du PERP a progressé de 18 % prouvant que ce produit rencontre un succès auprès d'un certain public. Après l'ouverture en masse à des clients qui n'en avaient pas obligatoirement besoin, le PERP est, aujourd'hui, un placement conseillé par les services des banques privées et les conseillers en gestion de patrimoine ainsi que les courtiers dans le cadre d'une approche fiscale et patrimoniale. Il n'en demeure pas moins que ce produit souffre d'un manque certain de notoriété. 21 % des épargnants connaissent son existence. Ce taux dépasse les 40 % chez les cadres supérieurs.

La lettre de l'Epargne et de la Retraite est éditée par Lorello Eco Data et 02P Conseil  
Comité de rédaction : Philippe Crevel, Olivia Penichou et Shahina Akbaraly

Pour souscrire aux lettres de Lorello Ecodata

Abonnement annuel comprenant la lettre mensuelle sur l'épargne et la lettre économique hebdomadaire :  
500 euros hors taxe

Pour tout renseignement contacter nous au 01 45 00 37 37 ou par mail : s.akbaraly@o2p-conseil.com

Lorello Ecodata : 44 rue de Fleurus 75006 Paris